

**BUDGET PRINCIPAL :
COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2014
AFFECTATION DU RESULTAT**

RÉSUMÉ

Il s'agit d'examiner la réalisation du budget 2014 du Conseil Général :

- L'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- Le compte administratif lui-même ;
- L'affectation du résultat à l'exercice suivant.

I - IDENTITE DES COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIF

L'exécution des dépenses et des recettes réalisée par Monsieur le Payeur départemental et Monsieur le Président du Conseil Général est retracée respectivement dans le compte de gestion et le compte administratif.

Les écritures du compte de gestion et du compte administratif sont identiques.

II - COMPTE ADMINISTRATIF

II.1. Evolution des finances des Départements

Les budgets primitifs pour 2014 se sont inscrits, au moins à double titre, dans un contexte singulier. D'une part, l'objectif national de redressement des comptes publics impliquait une nécessaire participation de tous les acteurs de la dépense publique, les départements y contribuant à hauteur de 476 M€ en 2014. Et d'autre part, la mise en œuvre du pacte de confiance et de solidarité, qui devait aboutir à un meilleur financement des allocations de solidarité, a octroyé aux départements de nouvelles ressources, et a organisé une redistribution des moyens entre les départements, amplifiant ainsi les dispositifs de péréquation déjà en place. Dans ce cadre, l'Etat a transféré aux départements la totalité des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (830 M€) et leur a donné la possibilité de relever de 3,8% à 4,5% le plafond des droits de mutation à titre onéreux.

Ces nouvelles ressources transférées aux départements en 2014 leur ont permis de compenser la baisse de leurs dotations et ont même conduit à faire progresser plus fortement leurs recettes de fonctionnement. Mais dans le même temps, l'augmentation du chômage et ses répercussions en termes de financement du revenu de solidarité active, ont entraîné un nouvel accroissement des dépenses sociales. En conséquence, malgré un nouvel effort notable de maîtrise des charges générales, les dépenses de fonctionnement se sont accélérées et sont restées plus dynamiques que les recettes, prolongeant ainsi l'effet de ciseau observé ces dernières années. Cette conjoncture porte directement atteinte à l'épargne nette des départements. Ceux-ci ont été contraints d'emprunter plus et d'investir moins. L'investissement est

en effet directement impacté pour la cinquième année consécutive, la baisse de ce levier économique depuis 2009 étant significative (de 14 milliards à 11,5 milliards d'euros) et touchant directement l'économie locale.

Ce constat, partagé par le Cour des comptes et l'Association des Départements de France, légitime plus que jamais la nécessité de voir la situation financière particulière des départements considérée avec attention. Une discussion devrait être engagée concernant le financement de la cohésion sociale dans notre pays par les Conseils généraux et l'Etat. De plus, la prise en charge des dépenses de solidarité nationale doit être un facteur déterminant de pondération de la participation des départements au redressement des comptes de la nation.

L'analyse de l'exercice 2014 soulève de nombreuses interrogations pour les prochaines années. La baisse des dotations va s'accroître et les recettes fiscales ne retrouveront un réel dynamisme qu'à la faveur d'une amélioration de la conjoncture économique. Par ailleurs, les efforts amorcés sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement se poursuivront mais nécessiteront du temps. De fortes inquiétudes pèsent sur les niveaux d'investissement à venir des collectivités locales. Même si elles ont déjà démontré leur capacité à amortir d'importantes mutations (décentralisation, réformes fiscales, développement intercommunal...), elles vont devoir relever de nouveaux défis pour concilier contraction de la ressource et attentes fortes en matière de services publics. Il est de plus en plus clair que ces défis nécessiteront d'innover mais aussi d'arbitrer, en associant l'ensemble des acteurs : les collectivités, leurs partenaires (associations, entreprises...) et les populations.

II.2. Evolution du budget du Département

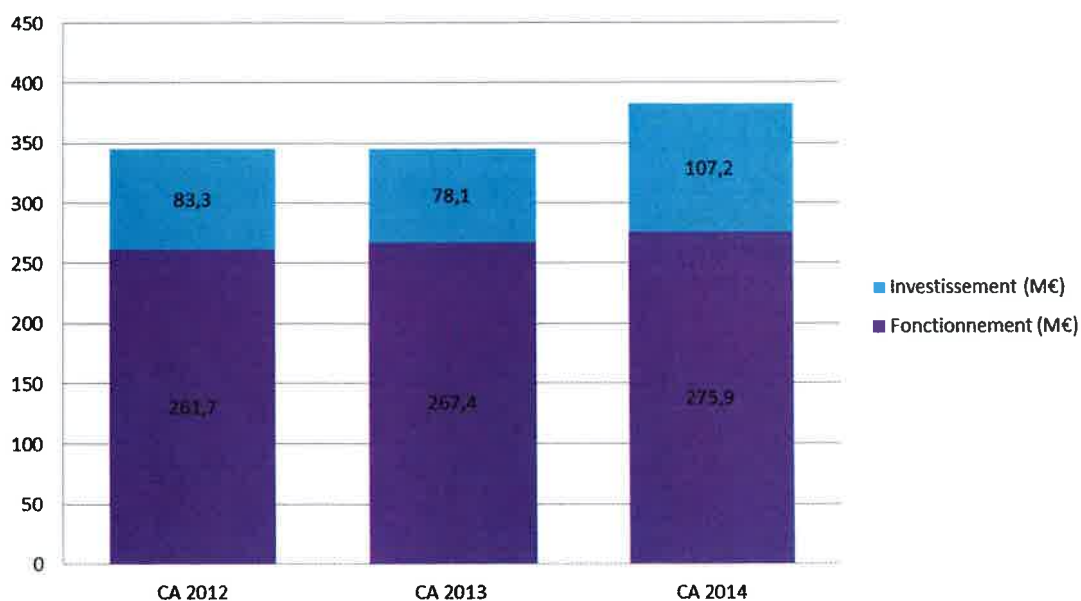
Evolution des dépenses réelles du budget du CG 65

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013-2014
Dépenses de Fonctionnement	261,7	267,4	275,9	3,18%
Dépenses d'Investissement hors revolving	83,3	78,1	107,2	37,26%
Total	345	345,5	383,1	10,88%

Evolution des recettes réelles du budget du CG 65

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	Evolution 2013-2014
Recettes de Fonctionnement	318,8	335,2	340,9	1,70%
Recettes d'Investissement hors revolving	53,3	30,1	63,5	110,96%
Total	372,1	365,3	404,4	10,70%

Dépenses réelles CA hors emprunts revolving



En 2014, l'écart de progression entre les recettes et les dépenses a été atténué grâce à deux mesures exceptionnelles qui ont alloué 16 M€ au budget départemental au titre de la compensation des allocations individuelles de solidarité : le reversement des frais de gestion sur la TFPB (6,3 M€) et la péréquation supplémentaire des DMTO (10,05 M€). En outre, à partir du 1^{er} mars 2014, le Département a délibéré afin d'augmenter le taux des DMTO de 3,8 % à 4,5%.

L'année 2014 a également été marquée par l'association des collectivités locales au redressement des comptes publics, et par la mise en place de la ponction sur la DGF (-1,5 M€) au titre du pacte de solidarité. Ainsi, la réduction de notre autonomie fiscale, et l'augmentation des dépenses de solidarité liées aux effets de la conjoncture économique, ont maintenu l'effet de ciseaux, malgré l'effort de l'Etat pour améliorer la compensation des allocations individuelles de solidarité (AIS). On constate en effet une évolution des recettes courantes (+3 %), inférieure à la croissance des dépenses (+ 4%).

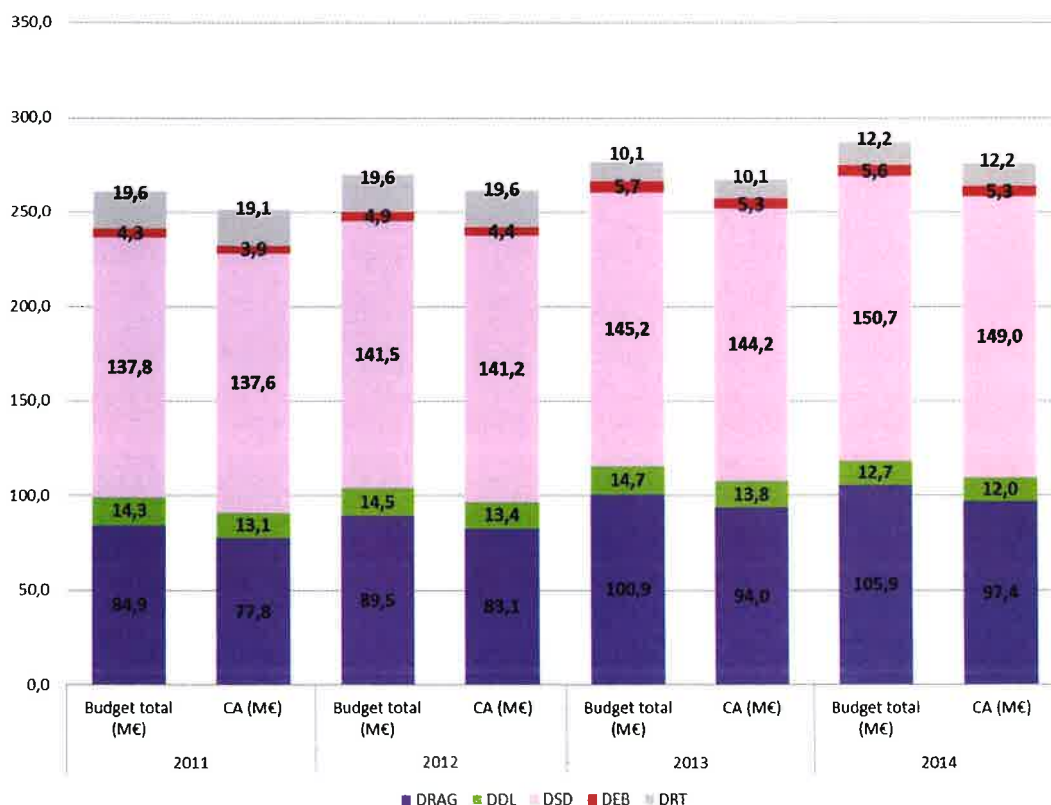
Durant la période 2012-2014, les dépenses à caractère social du Département ont été contenues sur 2012 et 2013 et se sont dégradées en 2014. Si les dépenses de l'APA et du RSA ont été relativement maîtrisées entre 2012 et 2013, en 2014 le RSA progresse fortement de +13%, soit + 3,1 M€.

Sur la période 2012-2014, le Conseil Général a maintenu sa capacité d'autofinancement au niveau de 2012 alors que dans les autres départements français, elle se dégradait (-8,5 % au niveau national). Le programme d'investissement mené en 2014 a été financé par un recours modéré à l'emprunt (12 M€) légèrement inférieur au remboursement du capital de la dette et par les subventions exceptionnelles de l'Etat suite aux crues pour un montant de 7 873 497 €. En conséquence, le ratio d'endettement et la capacité de désendettement restent satisfaisants en 2014.

L'endettement de la collectivité au 31/12/2014 est de 165 511 100 €. La capacité de désendettement au 31 décembre 2014 est de 2,5 années. Sans les recettes exceptionnelles liées à la compensation des allocations individuelles de solidarité, la capacité de désendettement aurait été de 3,2 années.

II.2.1. Les taux d'évolution en fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses les plus importantes restent celles de la DSD (social) et de la DRAG (avec les dépenses de personnel).

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par année

Années	Budget total (M€)	CA	
2011	260,9	251,5	96%
2012	270	261,7	97%
2013	276,5	267,4	97%
2014	287	275,9	96%

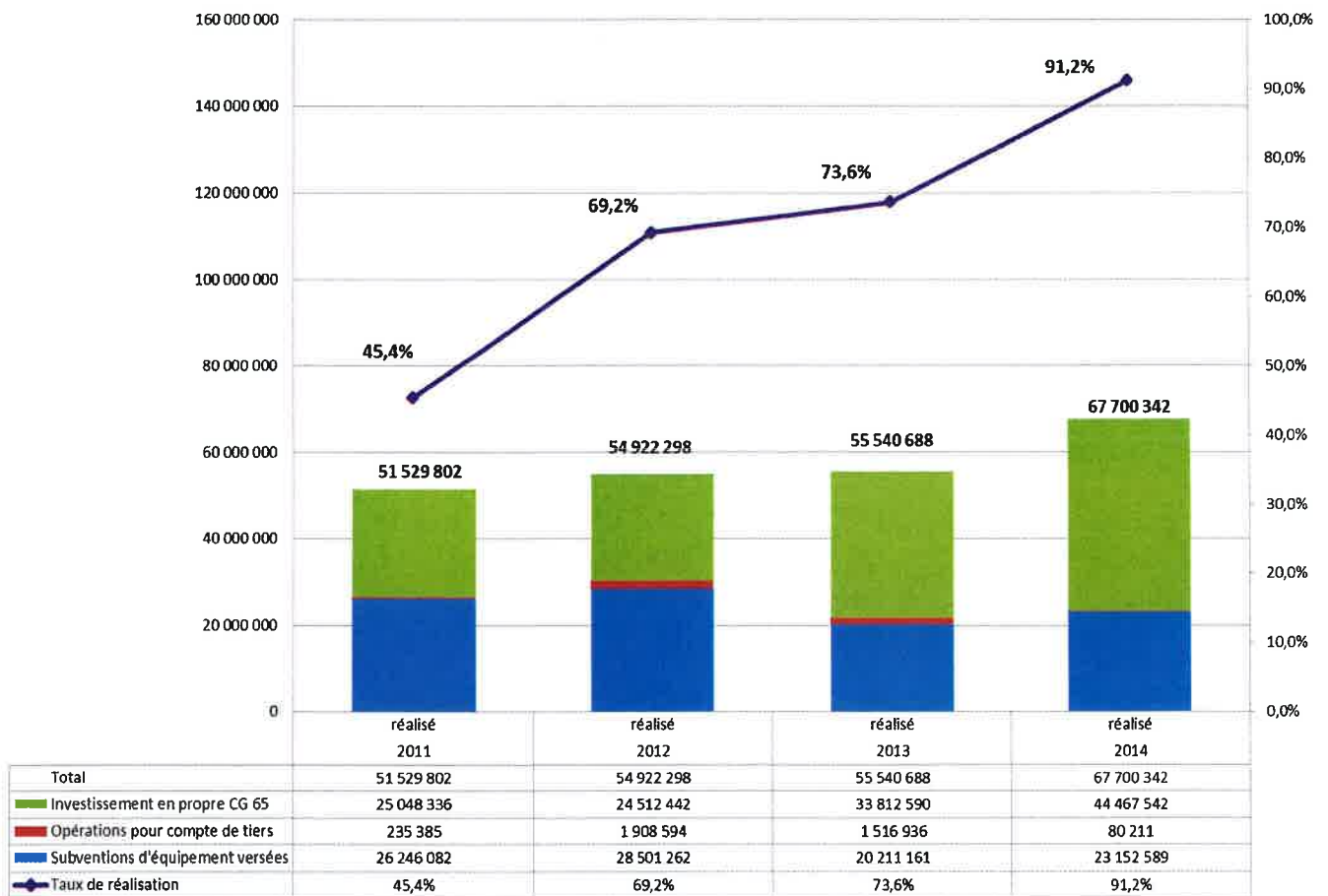
Recettes réelles de fonctionnement

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : la collectivité a choisi de rester à taux de fiscalité constant afin de ne pas aggraver la pression fiscale, déjà importante, sur les administrés. Le taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est donc resté à 24,69%. Les bases d'imposition effectives en 2014 ont été de 281 702 122 € pour un produit perçu de 69 552 254 € (dépassant la prévision de 68 918 431 € faite au budget 2015)

Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) : 17,7 M€ perçus pour une prévision de 16,5 M€. La hausse du taux des DMTO à 4,5% a en fait juste permis de maintenir le produit de cette recette, compte tenu de la baisse des transactions immobilières, due au marasme économique.

II.2.2 Distinction entre investissements propres et subventions versées

Répartition de l'investissement et taux de réalisation



On constate que nos investissements propres augmentent et que notre taux de réalisation progresse fortement au fil des années, pour se rapprocher de 100%.

II.3. Analyse de l'exercice 2014

II.3.1 Taux de réalisation

Réalisation des dépenses réelles de fonctionnement par DGA

	Budget total 2014 (M€)	CA 2014 (M€)	
DRAG	105,9	97,4	91,97%
DDL	12,7	12	94,49%
DSD	150,7	149	98,87%
DEB	5,6	5,3	94,64%
DRT	12,2	12,2	100%

Réalisation des dépenses réelles d'investissement par DGA
(hors emprunts revolving)

	Budget total 2014 (M€)	CA 2014 (M€)	
DRAG	57	51,6	90,53%
DDL	20,5	16,3	79,51%
DEB	7,4	6,4	86,49%
DRT	33	33	100%

II.3.2. Admission en non-valeur de recettes irrécouvrables

Chaque année, il a été soumis à l'assemblée délibérante l'admission en non-valeur des titres de recettes irrécouvrables soit du fait de l'insolvabilité des débiteurs, soit du fait du faible montant des créances pour lesquelles des poursuites sont inopportunes. La tendance sur les trois derniers exercices est à la baisse des crédits nécessaires à cet effet comme l'indique le tableau ci-dessous. Cela s'explique notamment par la mise en place du RSA qui prévoit la retenue de l'indu sur toutes les prestations familiales versées par la CAF.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014
Admission en non-valeur	369 591 €	192 857 €	126 839 €

II.3.3 Partenariat avec la DDFIP

Après une première convention de service comptable et financier en 2005, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ont signé une nouvelle convention en 2013.

Une dizaine d'axes d'action ont été retenus et de nombreux travaux ont été réalisés en 2014. Ces axes de travail correspondent également aux objectifs fixés par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) lors de son dernier contrôle :

- La dématérialisation des procédures comptables et financières : s'est traduit en 2014 par la mise en place du protocole d'échange standard (PES V2) pour l'ensemble des budgets,
- L'amélioration de la qualité comptable a porté sur la maîtrise des risques financiers : il a été constitué, depuis 2013, une provision pour risques liés aux créances dont le recouvrement n'est pas certain (aide sociale, RMI, RSA, FSL, tout titre que le payeur ne peut recouvrer) pour un montant de 387 736 €.
- La modernisation de la chaîne des dépenses et recettes, s'est traduite par la sécurisation juridique des mandats et des titres puis à la déconcentration de leur gestion au niveau des utilisateurs, pour raccourcir les circuits et responsabiliser les gestionnaires.
- L'amélioration du suivi et la fiabilisation d'opérations particulières : les opérations pour compte de tiers, ainsi que les opérations de fin d'exercice avec notamment le rattachement des charges et produits à l'exercice. Une sensibilisation a été conduite auprès des Directions pour encadrer la pratique des rattachements à l'exercice.
- La fiabilisation du suivi du parc immobilier avec la mise en concordance de l'état d'inventaire du Président du Conseil Général et l'état de l'actif du Payeur départemental depuis fin 2013. Les actions menées en 2014 sont les suivantes (conférer annexe relative à la gestion de l'inventaire) :
 - La correction du classement des biens,
 - La régularisation des amortissements pour un montant de 7 506 000 €, Le CG 65 a mis à jour les amortissements par bien en application de la M52 depuis sa création en 2001. Sur les trois dernières années, le CG65 a inscrit des crédits supplémentaires pour apurer la dotation aux amortissements,
 - Le rattrapage dans la sortie des biens notamment la régularisation du transfert des biens au Laboratoire des Pyrénées au 1er janvier 2006 pour une valeur totale de 3 062 508 €, la sortie de biens obsolètes depuis de

- nombreuses années pour une valeur totale de 13 687 380 € et la mise à jour des cessions pour une valeur totale de 762 288 € ;
- Les fins d'amortissements pour 26 793 1276 €.

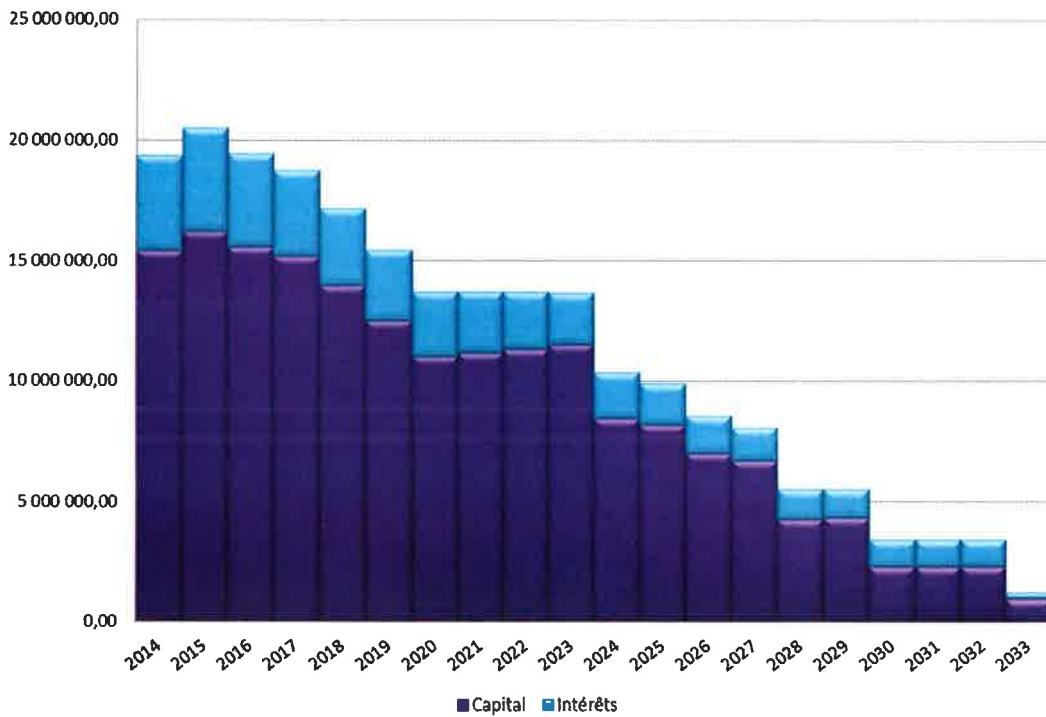
Enfin, il reste l'inventaire physique à répertorier dans toute la collectivité. Pour cela, un changement de logiciel et une réorganisation des pratiques dans les services sont prévus.

III. Etat de la dette

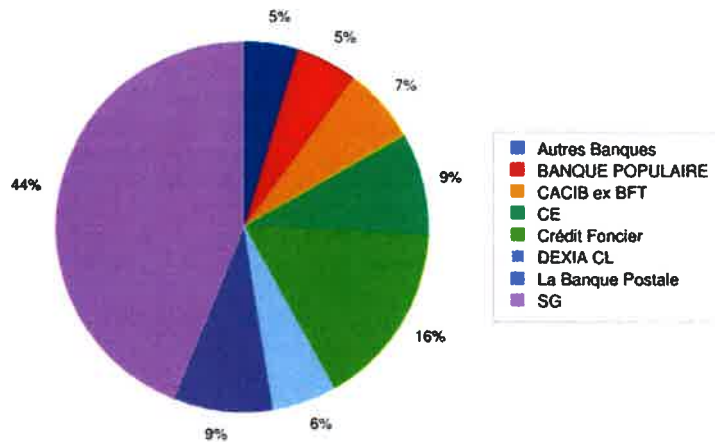
III.1. Etat de la dette du Conseil Général

III.1.1. Vue d'ensemble

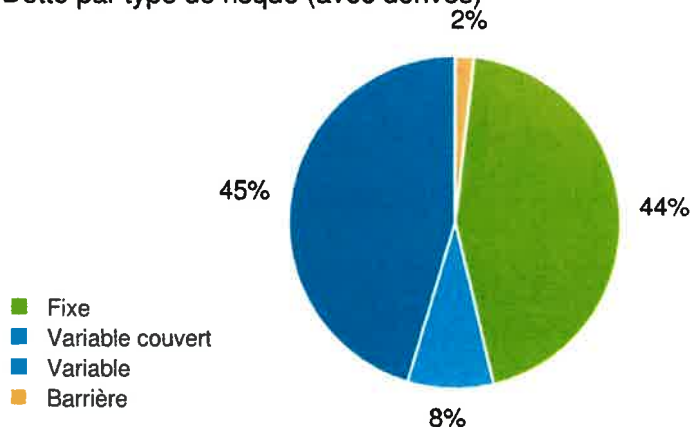
**Extinction de la dette au 31/12/2014
avec emprunt de 12 M€ contracté en 2014**



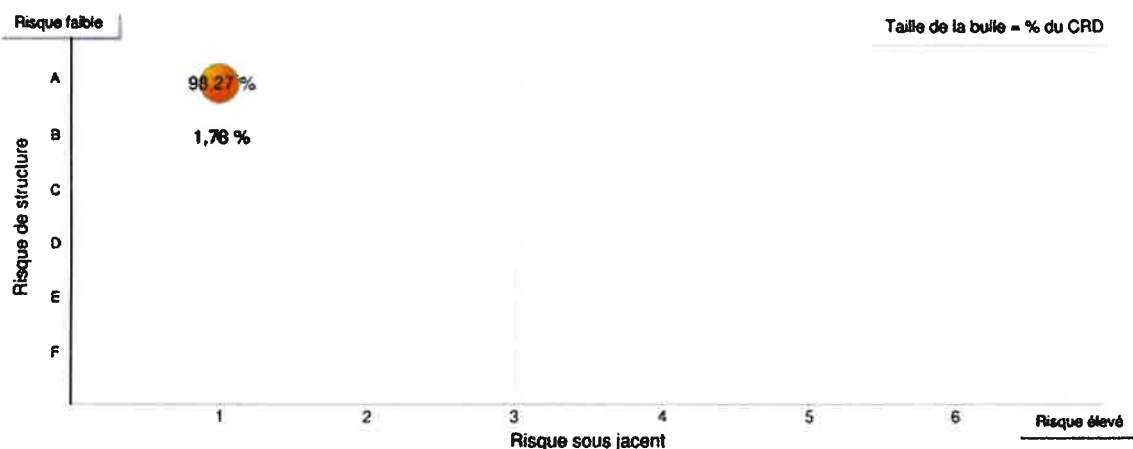
Répartition du CRD par banque



Dettes par type de risque (avec dérivés)



Classification Gissler du risque



III.1.2 Stratégie de sécurisation de la dette

En 2013, le CG 65 a souhaité poursuivre sa stratégie de sécurisation de son encours de dette, en contractant des couvertures swap taux fixe sur deux anciens contrats Dexia, ainsi qu'un tunnel à prime nulle sur un contrat Crédit Foncier. Les 2 swap se clôturent d'ici 2018, et le tunnel nous sécurise jusqu'en 2027.

Les taux des swap ont été figés au 3 juin 2013, en taux fixe, et ils nous permettent donc de connaître dès à présent le montant exact des frais financiers que nous aurons à acquitter jusqu'à la fin de chaque contrat, Nous n'avons donc plus aucun risque de taux. Les deux swap ont été figés à un taux inférieur à 1%.

- Swap 118 bis sur l'emprunt n°118 (Dexia/SFIL MPH 221280 Eur)
 - Notionnel au 01/01/2014 : 1 633 333 €
 - Date début de l'opération : 01/01/2014
 - Date fin de l'opération : 01/01/2018

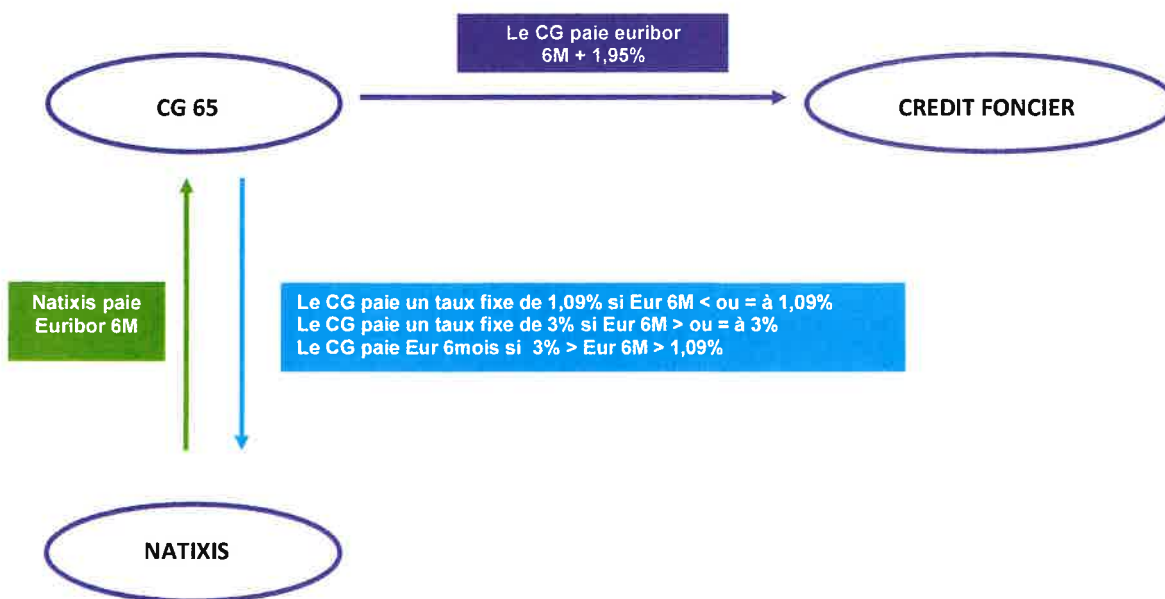
- Swap 119 bis sur l'emprunt n°119 (Dexia/SFIL MIN 222432 Eur)
 - Notionnel au 01/12/2013 : 843 172 €
 - Date début de l'opération : 01/12/2013
 - Date fin de l'opération : 01/12/2016

- Tunnel 212 sur l'emprunt 212 (Crédit Foncier n°001 5143A)
 - Notionnel au 28/06/2013 : 14 500 000 €
 - Date début de l'opération : 28/06/2013
 - Date fin de l'opération : 28/12/2027
 - Taux : euribor 6 mois + 1,95% de marge
(échéance au 28 juin et au 28 décembre de chaque année)

La sécurisation totale sur ce contrat est importante. La mise en place d'un tunnel à prime nulle nous donne les garanties suivantes :

- Le taux maximal payé sur l'échéance est limité par un taux plafond de 3%,
- Le CG profite d'éventuelles baisses de taux, ne pouvant néanmoins se situer en deçà de 1,09%,

Le mécanisme d'échange de taux est explicité dans le schéma suivant :



III.2. Etat de la dette garantie

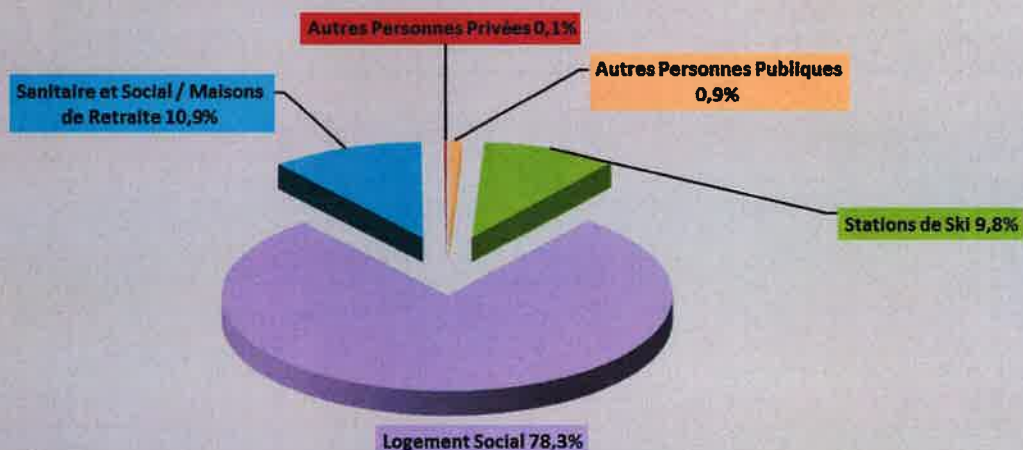
Etat de la dette garantie par bénéficiaire (CA 2014)

Période du 01/01/2014 au 31/12/2014

Encours total au 31/12/2014	272 321 183,31	100%
Autres Personnes Publiques	2 430 585,42	0,89%
Stations de Ski	26 556 328,33	9,75%
Logement Social	213 160 105,69	78,28%
Sanitaire et Social / Maisons de Retraite	29 774 515,38	10,93%
Autres Personnes Privées	399 648,49	0,15%

Bénéficiaire	Encours au 31/12/2014	Annuité	%
Cadéac	0,00	12 880,76	
Camparan	45 946,97	16 393,95	
Communauté de Communes des Baronnie	145 467,19	18 697,67	
La Barthe de Neste	79 442,28	14 054,36	
Syndicat des Thermes de Barèges	1 046 899,70	63 622,07	
Trie-sur-Baïse	1 112 829,28	91 472,92	
Autres Personnes Publiques	2 430 585,42	217 121,73	0,89%
Aragnouet	2 086 323,46	319 847,05	
Régie de Luz	3 432 369,35	373 722,91	
Régie des Sports de Cauterets	3 096 070,47	579 435,65	
Régie du Tourmalet	4 651 685,97	890 269,04	
SEMAP de Peyragudes	1 728 476,56	254 290,62	
SIVU Aure 2000	3 261 402,52	337 405,51	
SIVU Tourmalet	8 300 000,00	0,00	
Stations de Ski	26 556 328,33	2 754 970,78	9,75%
OPH 65	122 044 840,64	6 247 169,34	
Pact Arim	5 149,96	2 882,93	
Promologis	75 333 145,82	4 406 101,21	
Sté HLM Atlantique	1 308 913,80	53 246,24	
Sté HLM Emmaüs	91 449,70	27 170,63	
SA HLM Erilia	1 779 110,64	69 510,64	
SEMI Tarbes	12 597 495,13	855 285,35	
Logement Social	213 160 105,69	11 661 366,34	78,28%
ADAPEI	1 729 241,87	208 293,16	
ADMR	54 572,36	8 230,32	
ALTERNA (Alliance SOS Drogue Internationale)	100 779,75	54 046,27	
ANRAS	365 846,25	36 929,65	
Association Don Bosco Albert Peyriguère	10 063,80	2 754,00	
Association Paralysés France	2 251 695,71	185 278,20	
Association de Réhabilitation Immobilière de Galan	1 490,74	1 079,56	
Association St Raphaël ESAVS de Madiran	1 104 166,69	81 045,51	
Centre de Réadaptation d'Astugue	343 493,80	49 407,97	
Centre Hospitalier de Bagnères	271 354,66	189 798,23	
Centre Hospitalier de Lannemezan	3 284 955,42	357 973,31	
Centre Départ. Travail Protégé Castelnau Rivière Basse	89 583,30	11 284,64	
CILUMD	135 156,21	11 140,13	
ESAT du Plateau de Lannemezan - La Demi Lune	475 000,00	0,00	
IME Jean-Marie Larrieu	531 844,93	53 464,45	
Maison d'Enfants Diététique et Thermale (ancienne Soleil et Bigorre)	1 350 000,00	29 310,22	
Sanitaire et Social	12 099 245,49	1 280 035,62	4,44%
Association Accueil du Frère Jean	1 223 250,89	86 237,28	
Association Notre Dame des Douleurs	5 640 655,33	411 863,90	
Groupe SCAPA (St Laurent de Neste, Las Arribas, Le Jonquère)	4 617 290,10	272 040,34	
Maison de Retraite Curie Sembres Rabastens	4 044 139,89	283 105,92	
Maison de Retraite du Panorama de Bigorre	6 394,96	2 392,42	
Maison de Retraite de Vieuzac Argelès	2 143 538,72	217 514,68	
Maisons de Retraite	17 675 269,89	1 273 154,54	10,93%
Calendreta	53 038,09	7 091,38	
Mutuelle Pyrénées-Bigorre	346 610,40	128 951,25	
Autres Personnes Privées	399 648,49	136 042,63	0,15%
Total Général	272 321 183,31	17 322 691,64	100,00%

Répartition de la Dette Garantie par type de bénéficiaire



IV. RESULTATS DE L'EXERCICE

IV.1. Arrêt des résultats

Investissement :

Recettes

Recettes de l'exercice	97 574 046,97 €
Neutralisation du déficit reporté	23 789 128,78 €
Total	121 363 175,75 €

Dépenses

Dépenses de l'exercice	119 699 446,11 €
Déficit reporté	23 789 128,78 €
Total	143 488 574,89 €

Résultat de l'année	:	1 663 729,64 €
Résultat antérieur	:	- 23 789 128,78 €
Résultat cumulé d'investissement	:	- 22 125 399,14 €

Fonctionnement :

Recettes

Recettes de l'exercice	326 832 599,68 €
Excédent reporté	19 812 169,44 €
Total	346 644 769,12 €

Dépenses

Dépenses de l'exercice	303 224 897,95 €
Total	303 224 897,95 €

Résultat de l'exercice	:	23 607 701,73 €
Résultat antérieur	:	19 812 169,44 €
Résultat cumulé de fonctionnement	:	43 419 871,17 €

IV.2. Affectation des résultats à l'exercice suivant

Le déficit cumulé d'investissement est affecté comme suit :

- En dépense, au compte 001, le déficit lui-même : 22 125 399,14 €
- En recette, au compte 1068, la neutralisation du déficit : 22 125 399,14 €

Déduction faite du financement du déficit d'investissement, l'excédent de fonctionnement résiduel est affecté en recette, au compte 002 : 21 294 472,03 €

*

Je vous propose de :

- constater l'identité entre le compte de gestion et le compte administratif ;
- approuver le compte administratif ;
- affecter les résultats à l'exercice suivant comme défini ci-dessus.

ANNEXE RELATIVE A LA GESTION DE L'INVENTAIRE

- Correction du classement des biens

Inventaire comptable	
31 décembre 2011	709 856 623 €
31 décembre 2012	859 100 477 €
31 décembre 2013	930 567 189 €
30 juin 2014	1 377 346 420 €

- Sortie des biens obsolètes

Compte 2051	Concessions brevets licences	587 427,88 €
Compte 208	Licences informatiques	766 553,16 €
Compte 21838	Autres matériels informatiques	4 443 300,31 €
Compte 21848	Divers matériels et mobiliers de bureau	7 111 085,40 €
Compte 2185	Matériel de téléphonie	37 300,93 €
Compte 2188	Divers matériels	741 712,74 €

- Cessions de biens

Compte 2115	Terrains bâtis (Palais de Justice Bagnères)	2 484,92 €
Compte 21311	Bâtiments Palais de Justice	182 661,28 €
Compte 2157	Matériel et outillage	525 325,24 €
Compte 2182	Matériel de transport	51 816,25 €

- Fins d'amortissements

Compte 2031	Frais d'étude	121 561,51 €
Compte 204112	Subv Equipt Etat	2 131 261,00 €
Compte 204122	Subv Equipt Région	2 740 975,00 €
Compte 204142	Subv Equipt Communes	17 003 868,42 €
Compte 204152	Subv Equipt Autres collectivités	685 728,40 €
Compte 2041782	Subv Equipt Autr s Ets Publics	849 289,60 €
Compte 204182	Subv Equipt Organismes Publics	62 806,62 €
Compte 20421	Subv Equipt Organismes Privés	2 219 233,33 €
Compte 20432	Subv Equipt Ets Scolaires	105 554,82 €
Compte 217312	Bâtiments Scolaires MAD	790 541,12 €
Compte 242	MAD véhicules MDPH	12 474,00 €
Compte 261	Titres de participation	9 528,06 €
Compte 275	Dépôt cautionnement Maison des Pyrénées Paris	6 947,66 €
Compte 2761	Créance avance SICOMI BATIMAP	53 357,16 €